

5 genres journalistiques

Source : *Manuel du journalisme*, AGNES Yves, La découverte, 2002.

Fiche infos « Genres journalistiques », ARPEJ (Association Régions Presse Enseignement Jeunesse), pressealecole.fr

Les articles d'information : Ces articles sont écrits à partir de données brutes, parfois enrichies de recherches personnelles. On s'attache à répondre aux questions de base (*qui, quoi, quand, où ?*) et on reste prudent sur *pourquoi et comment*. Les commentaires sont proscrits.

- la brève : Texte court, sans titre, sans paragraphe distinct. Pas de commentaires, pas d'analyse.
- Le filet : Article court, avec un titre.
- La synthèse : présente l'évènement de la manière la plus complète, elle peut contenir des éléments de contexte ou des éléments recueillis lors d'entretiens. Elle est fabriquée à partir de dépêches d'agence, et réécrite dans un style « maison ».

Les récits : la subjectivité est ici un atout. Le journaliste raconte et décrit. C'est un « reporter ».

- Le reportage : les éléments de l'article sont recueillis sur le terrain, les journalistes en reportage relatent ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent, avec rigueur mais avec droit à la critique et à la subjectivité.
- Le portrait : raconte un personnage aux lecteurs
- Le compte rendu : le journaliste relate un évènement auquel il a assisté.

Les études : elles tentent d'éclairer un sujet ou une thèse, en recherchant des faits. Le journaliste passe du statut de « reporter » à celui de « journaliste d'investigation ».

- l'analyse : cet article ressemble à la synthèse parce qu'il prend sa source dans les faits à relater, mais le journaliste veut donner un sens et une explication des faits, sans donner son opinion.
- L'enquête : Investigation de terrain exigeante et complète, où le journaliste approfondit un sujet à partir d'une problématisation.
- Le dossier : il est constitué de plusieurs articles écrits sur un même sujet ou évènement, mais avec des angles d'attaque et des éclairages variés, pour permettre une exploration la plus complète possible du sujet. C'est une enquête en plusieurs articles.

Les opinions extérieures : ce sont les personnes extérieures à la rédaction qui prennent la parole. Le journaliste s'efface.

- l'interview : le journaliste prépare les questions, choisit son interlocuteur, il sélectionne les réponses et les met en forme, en accord avec son interlocuteur.
- La tribune libre : le journaliste permet à une personnalité extérieure de s'exprimer sur le sujet de son choix. C'est un article de libre opinion. La rédaction propose un titre et un habillage.
- Le courrier : premier mode d'interaction entre le journal et ceux qui le lisent.

Les commentaires : l'énonciateur doit connaître le domaine. La plume est incisive et nerveuse.

- l'éditorial : Il est en prise avec l'actualité, court, clair et en Une. Il engage clairement tout le journal au nom du directeur, de rédacteur en chef ou d'un journaliste désigné.

- le billet : il n'engage que le journaliste signataire de l'article, souvent humoristique, paradoxal, impertinent,....

- la critique : c'est un avis critique personnel, un mélange d'information et de jugement, sur une production du monde culturel.

- la chronique : journaliste, intellectuel, personnalité donnent leur avis sur un sujet choisi ou un thème. Peut être publiée à intervalles réguliers.